



PAB, Sortons de l'Ombre !

Lévis, le 04 décembre 2011.

Dr Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Santé et des Services Sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Travailleur au noir.

Monsieur le Ministre,

La Fédération craignait que n'importe qui soit désigné Préposé(e) aux Bénéficiaires et nous vous avons avisé de cette éventualité par le passer.

Nous avons reçue plusieurs communications, au sujet de dénonciation au sujet d'individus sur l'aide sociale qui offrent des services aux familles ou directement aux clients, afin d'obtenir un bain ou autres services supplémentaires, moyennant une somme pouvant aller de 20 \$ à 40 \$, en argent non déclaré.

Ses gens sont aux services de certains CHSLD ou de résidences privés, utilise l'équipement de l'établissement, et ce sans formation, ni assurance responsabilité. Monsieur le Ministre, pratiquer un tel métier demande un esprit de jugement sûr, comment se fait-il que des gens, sans formation n'ayant aucune affinité avec des personnes malades, simplement recrutés, sans entrevue, vont se retrouver aussi facilement dans le milieu de la Santé ? On ne peut même avec la meilleure volonté du monde, pratiquer avec amateurisme dans cette profession.

Monsieur le Ministre, il est évident que nous en sommes rendus à un point où la sécurité des personnes âgées en perte d'autonomie pourraient être compromise. Depuis, nous vous avons recommandé que la formation des Préposé(e)s aux Bénéficiaires, Auxiliaires familiaux et Connotations devienne obligatoire, dans le réseau public et privé, pour toute nouvelle embauche du personnel et ce dès janvier 2011, que ses intervenant(e)s devront détenir une assurance professionnelle et une vérification d'antécédent sera de plus nécessaire. Les dénonciations venaient de familles, de préposé(e)s aux bénéficiaires et d'infirmières des régions, 03, 06, 12, 15 et 16 du Québec. Monsieur le Ministre, nous vous recommandons de clarifier cette lacune devenue réalité.

Je tiens à vous remercier pour votre appui et soyez assuré de notre entière collaboration. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel Lemelin
PDG

C.C. M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec
M. Jacques Cotton, Sous-ministre
M. Gilles Lehouillier, Député de Lévis
M. Jean-Paul Dutrisac, Président de l'Office des professions
Madame Kathleen Weil, Ministre responsable des lois professionnelles